

## **VENTE IMMEUBLE**

### **Pièce à fournir pour l'ouverture de votre dossier**

#### **Maison individuelle**

Madame, Monsieur,

Vous envisagez de vendre votre bien immobilier et de prendre rendez-vous à l'étude pour préparer en toute sécurité la signature de votre avant-contrat de vente. Afin de nous permettre d'ouvrir votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer pour cette date les pièces suivantes :

#### **PAR LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR :**

- .: Fiche client complétée
- .: Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (ou titre de séjour)
- .: Vous êtes marié(e) : Livret de famille et le cas échéant copie de votre contrat de mariage
- .: Vous êtes pacsé(e) : Attestation de PACS et copie de votre convention de PACS
- .: RIB du vendeur et de l'acquéreur

#### **PAR LE VENDEUR :**

- .: Prix de vente de votre bien immobilier et éventuellement du mobilier
- .: Le montant du dépôt de garantie souhaité
- .: Votre titre de propriété et éventuellement les titres de propriété antérieurs
- .: Dernier avis de taxe foncière
- .: En cas d'emprunt en cours, copie de votre offre de prêt, du dernier tableau d'amortissement et coordonnées de la banque à rembourser (agence bancaire)
- .: Votre bien est loué : Copie du bail en cours, montant du dépôt de garantie versé par le locataire et état des lieux entrant
- .: Votre bien n'est plus loué : copie du dernier bail et copie de la lettre de congé du bailleur ou du locataire

- .: Dossier de construction de l'immeuble et de tout agrandissement : le dossier de permis de construire contenant les plans des travaux, le permis de construire ou la déclaration de travaux, la déclaration d'achèvement des travaux, procès-verbal de réception des travaux, certificat de conformité
- .: Le contrat d'assurance dommages-ouvrages et le justificatif du règlement de la prime (ou les factures des entreprises ainsi que les attestations d'assurance professionnelle des entreprises ayant participé aux travaux).
- .: Votre bien a fait l'objet d'une division parcellaire : dossier complet remis par le géomètre à cette occasion
- .: Liste des travaux effectués depuis moins de dix ans et de moins de cinq ans et affectant l'immeuble (factures des entreprises)
- .: Liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
- .: Dossier de diagnostic technique : faire le point avec le diagnostiqueur
- .: Assainissement individuel : rapport de contrôle de l'installation
- .: Assainissement collectif : un contrôle peut être obligatoire en cas d'assainissement collectif (se renseigner auprès de la mairie de la commune de situation du bien).
- .: Piscine : justifier le système mis en place pour sécuriser votre piscine
- .: Détecteur de fumée : nombre et notice

### **PAR LE VENDEUR (LOTISSEMENT) :**

- .: Cahier des charges du lotissement et/ou règlement du lotissement
- .: Statuts de l'association syndicale
- .: Dernier appel de charges de l'association syndicale
- .: Coordonnées du Président de l'association syndicale
- .: 3 derniers procès-verbaux d'assemblée générale de l'association syndicale du lotissement